



## Epreuves

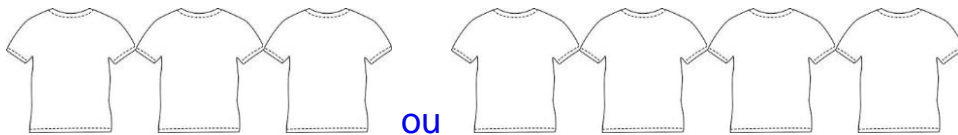


## Durée



.....

## Equipe



## Le Lieu



.....





## REGLEMENT 6 HEURES VTT

Samedi 24 Septembre 2016 – Mortagne sur Sèvre

10h-16h

### ARTICLE 1 – Règles de l'épreuve

#### *Alinéa 1-1 – Déroulement de l'épreuve*

C'est une épreuve d'endurance VTT par équipe. Le nombre d'équipe est limité à 50. Pendant 6 heures, les membres de chaque équipe se relaient pour effectuer le plus grand nombre possible de tours.

Le circuit est une boucle fermée balisée, aménagée et sécurisée, alternant chemins de remembrement, prairie et bois sur la Commune de Mortagne sur Sèvre au Complexe Stéphane Traineau. Le parcours est à la fois agréable et sportif.

#### *Alinéa 1-2 – Programme*

8h00 : inscription et distribution des plaques de cadres-transpondeurs

8h30 : ouverture du parcours et possibilité de reconnaissance

10h00 : départ de la course

16h00 : fin de la course

16h30 : remise des prix

#### *Alinéa 1-3 – Composition des équipes*

Chaque équipe peut être constituée de 3 à 4 personnes de > 17 ans





### *Alinéa 1-4 – Autorisation parentale*

Toute équipe composée de personnes mineures doit avoir une autorisation parentale qui désigne une personne responsable (voir la prise de donnée).

### *Alinéa 1-5 – Déclaration de bonne santé*

Les participants déclarent être aptes à participer à une épreuve d'endurance. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être mis en cause de pour un problème de santé survenu durant l'épreuve.

Les concurrents non licenciés FFC doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition

### *Alinéa 1-6 – Plaques de cadre et chronométrage*

Chaque équipe participante reçoit des plaques numérotées et des dossards.

Ces plaques et dossards seront remis au responsable de l'équipe. Le chronométrage se fera grâce à la plaque de cadre et elle doit être visible sur le vélo lors du passage au point de comptage.

### *Alinéa 1-7 – Relais*

Les relais se feront uniquement dans la zone prévue à cet effet.

A la cloche de fin de course, un tour commencé sera terminé.

### *Alinéa 1-8 – Parcours*

Les équipes s'engagent à respecter l'intégralité du parcours.

### *Alinéa 1-9 – Tricherie*

Toute tricherie constatée par un membre de l'organisation, d'un signaleur et des commissaires de course sera punie par l'exclusion de la course.





### *Alinéa 1-10 – Classement*

Les équipes seront classées selon le nombre de tours effectués. Un classement provisoire sera accessible sur papier près du podium. Le classement définitif sera consultable sur internet dans les semaines suivantes.

## **ARTICLE 2 – Les règles de sécurité**

### *Alinéa 2-1 – Vélos*

Seuls les vélos, sans moteurs ou mécanisme de ce genre, de types VTT seront autorisés.

### *Alinéa 2-2 – Casque & Eclairage*

Le port du casque est obligatoire sur le parcours pendant toute la durée de l'épreuve. Toute personne roulant sans casque verra son tour annulé voir son équipe déclassé

### *Alinéa 2-3 – Problème technique*

Tout participant rencontrant un problème technique sur le circuit doit terminer son tour entamé en respectant l'intégralité du parcours pour effectuer son relais et en laissant le passage suffisant pour les autres concurrents. Il ne pourra en aucun cas faire demi-tour.

### *Alinéa 2-4 – Assurance*

Il est recommandé au participant d'être couvert par une assurance familiale, et mieux encore par une assurance individuelle.

### *Alinéa 2-5 – Responsabilité*

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident, vol, perte, dégât ou dégradation du matériel des participants et accompagnants.





### *Alinéa 2-6 – Conduite dangereuse*

Les participants s'engagent à ne pas conduire en état d'ébriété, à ne pas mettre en danger la sécurité des autres participants et des spectateurs, ainsi qu'à ne pas perturber le déroulement de l'épreuve.

### *Alinéa 2-7 – Secours*

Un service de premier secours sera à votre disposition tout le long de l'épreuve.

## **ARTICLE 3 – Organisation**

### *Alinéa 3-1 – Accueil*

Le bureau d'accueil sera disponible à partir de 8h00. Les responsables de chaque équipe doivent s'y présenter pour déposer le certificat médical pour les non-licenciés et licence FFC pour les licenciés de « Non Contre-Indication à la pratique de VTT en compétition ».

### *Alinéa 3-2 – Inscription*

- les bulletins d'inscription seront dûment remplis et agréés par les responsables d'équipe.
- la décharge de responsabilité dûment remplie et signée par chaque participant (à déposer le jour même à l'accueil).
- le paiement se fait à l'inscription.

### *Alinéa 3-3 – Montant de l'inscription*

Le montant de l'inscription s'élève à 13 € par personne licenciée ou non licenciée au préalable et de 18 € par personne licenciée ou non licenciée le jour même.

Attention les inscriptions au préalable via internet et téléphone se feront avant le 19 septembre 2016.





### Alinéa 3-4 – Mode de paiement

Le montant au plus tard le 19 septembre pour une pré-inscription, du montant de l'inscription se fera par chèque libellé à l'ordre de : Association du Raid des Chaussées. En cas d'inscription le jour même ou après le 19 septembre se fera à la table d'inscription

### Alinéa 3-5 - Désistement

Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.

### Alinéa 3-6 – Remplacement

En cas de remplacement d'un ou de plusieurs membres de l'équipe, l'organisation doit être informée au moment du retrait des dossards.



Raid des Chaussées - 21 Rue Johannes Gütemberg - CS 80055 - 85130 - LA VERRIE  
Association Loi 1901

Téléphone : 02-51-65-11-32 Fax : 02-51-65-56-68

[www.raid-des-chaussees.fr](http://www.raid-des-chaussees.fr) - [info@raid-des-chaussees.fr](mailto:info@raid-des-chaussees.fr)